

# CONCOURS DANSE CRÉATION

## Règlement

### Article 1 « Inscription »

1.1 Les participants peuvent se présenter seul ou en groupe (15 personnes maximum). Les mineurs sont acceptés mais ils devront présenter une autorisation parentale avant de monter sur scène (merci de demander le modèle d'autorisation parentale par mail si pas trouvable sur notre site).

1.2 Pour participer, envoyez un mail à **concourskoreadays@gmail.com** contenant la fiche d'inscription (à télécharger sur le site Internet du korea day [www.koreaday.fr](http://www.koreaday.fr)) accompagnée d'un lien vers une vidéo ou le(s) danseur(s) danse(nt) de préférence un lien Youtube ou un fichier MP4, ainsi que l'autorisation parentale pour les mineurs (à télécharger sur le site Internet du korea day [www.koreaday.fr](http://www.koreaday.fr)).

La chorégraphie de la vidéo peut-être différente de celle que vous ferez sur scène ( cela peut être une cover). Seule la ou les personnes inscrites pour le concours doivent être visibles en train de danser sur la vidéo (par exemple : si vous vous inscrivez seul mais que vous publiez une vidéo de vous avec plusieurs danseurs, ce ne sera pas étudié).

Chaque groupe désigne un responsable qui fournit les informations de tout le groupe.

1.3 La durée de la prestation ne doit pas dépasser 3 minutes. La totalité de la chorégraphie doit être une création originale. La musique doit être d'origine sud-coréenne ou comporter du chant/rap en coréen dedans.

1.4 Toutes les prestations devront être accompagnées d'une bande sonore (à envoyer par mail en mp3 si vous êtes retenus et à apporter sur place sur une clé usb au cas où). Si vous êtes sélectionné, nous vous demanderons également une photo représentant le ou les danseur(s).

1.5 Les candidats peuvent participer à plusieurs concours.

Candidature possible une fois en solo et une fois en groupe à un même concours; cependant il n'est pas possible de se présenter deux fois en solo ou en groupe à un même concours du Korea Day (chant, danse cover, danse création).

exemple : concours danse créa, une candidature en solo et une candidature avec votre groupe = POSSIBLE.

exemple : concours danse créa, deux inscriptions solo ou deux inscriptions groupe au même concours = PAS POSSIBLE

1.6 Les mashups sont autorisés seulement pour la Danse Créa (aucunes exceptions).

## **Article 2 « Sélection »**

2.1 Les candidatures doivent être envoyées avant le dimanche 2 avril à 23h59. Elles doivent comporter le formulaire d'inscription et une vidéo (en lien) d'une prestation du groupe.

2.2. Retenus ou non, vous serez tous prévenus entre le vendredi 7 avril et le jeudi 13 avril 2023 par mail.

2.3 Une fois retenu vous recevrez un mail vous indiquant la marche à suivre pour le bon déroulement du concours.

## **Article 3 « Les règles de bienséance »**

3.1 Adhérent à ce présent règlement, les participants acceptent toutes exploitations photographique, filmique et sonore après et pendant la convention.

3.2 Tout comportement déplacé et/ou dangereux sera strictement interdit. Toutes utilisations d'armes blanches, armes à feu, produits inflammables, explosifs, corrosifs pouvant nuire à autrui ou au matériel mis à votre disposition seront également interdits.

3.3 Les projections d'objets (paillettes, papier, confetti) sont autorisées seulement pour les cas où les organisateurs en auraient donné l'autorisation par écrit avant la convention.

3.4 Tout objet, musique, vidéo ou comportement à caractère raciste, pornographique ou fortement sexuel est interdit. Les prestations doivent rester tout public, l'auditoire pouvant être composé d'enfants. Toute transgression de ces interdictions entraînera l'exclusion immédiate du ou des participants du concours. Chaque candidature sera soumise à un examen, de ce fait, l'organisation se donne le droit de refuser une candidature.

## **Article 4 « L'organisation»**

4.1 Vous devez envoyer votre formulaire d'inscription (téléchargeable sur le site internet à la rubrique « concours » avant la date du dimanche 2 avril 2023 à 23h59.

4.2 Vous recevrez un mail « réponse » entre le vendredi 7 avril et le jeudi 13 avril 2023 par mail.

4.3 Vous devez impérativement acheter un billet en prévente pour la convention afin d'être sûr de pouvoir concourir (l'an dernier nous étions complet avant le jour J).

4.4 Vous recevrez une « feuille de route » vous indiquant à quelle heure vous devez être sur la convention et à quelle heure vous devrez vous présenter près de la scène. Aucun retard ne sera toléré.

4.5 Tous les frais de transports sont à votre charge.

4.6 Si vous avez besoin de vous changer pour mettre votre tenue de scène, nous vous recommandons d'utiliser les toilettes de la convention. Si nous le pouvons, nous vous proposerons un espace pour vous changer (si c'est le cas se sera indiqué sur la feuille de route).

4.7 L'équipe du Korea Day ne sera pas responsable en cas de vol de matériel ou de détérioration du costume donc si vous avez des effets personnels, laissez-les au vestiaire ou bien à un proche plutôt que dans la loge (si loge il y a).

## **Article 5 « Le jury »**

5.1 Le jury sera composé de plusieurs personnes, toutes retenues pour leurs compétences. Aucun membre du jury (du concours en cours) ne peut participer au concours.

5.2 Les participants s'engagent à respecter le classement établi par le jury. Ce dernier reste à disposition pour toute question relative à la Danse Créa.

5.3 Les prestations seront évaluées selon trois critères principaux :

- Chorégraphie : créativité et originalité.
- Présence scénique : l'attitude, l'énergie et l'utilisation de l'espace.
- Le choix des tenues.

## **Article 6 « Les lots »**

6.1 La liste des lots sera affichée avant le déroulement du concours sur notre site Internet.

6.2 Les gagnants recevront leur lot sur place (sur la scène ou au point info, en fonction des renseignements que l'on vous donnera le jour J).

6.3 Seul le premier, le second et le troisième groupe/solo recevront un trophée. Il arrive que nous décidions d'ajouter un prix du public ou un prix spécial du jury mais ils ne sont pas éligibles à un lot.

## **Article 7 « Audition YEHUA ENTERTAINMENT »**

7.1 Les participants aux concours acceptent que la vidéo de leur prestation soit confiée au label sino-coréen YUEHUA ENTERTAINMENT dans le but de participer à leurs auditions.



7.2 Si un ou plusieurs participants du concours ne souhaite pas participer au dit concours, il peut en informer l'équipe des KOREA DAYS au moment d'envoyer sa candidature (dans le mail ou par lettre manuscrite scannée et envoyée en pièce jointe). Si plusieurs personnes participent en même temps, la vidéo sera tout de même fournie à YUEHUA mais seuls les candidats qui souhaitent passer leur audition seront examinés.

7.3 Les candidats mineurs devront fournir une autorisation parentale (ou de leur tuteur légal) acceptant à la fois de participer au dit concours mais également de voir leur prestation présentée à YUEHUA ENTERTAINMENT.

7.4 Dans le cas où YUEHUA ENTERTAINMENT voudrait en savoir davantage et vous sélectionnerait pour une étape suivante, vous serez informé par l'équipe des KOREA DAYS ou de YUEHUA ENTERTAINMENT.

7.5 L'objectif de cette audition est de permettre à nos participants sélectionnés de tenter leur chance dans un label sud-coréen par notre intermédiaire. Une expérience unique et rarement possible sans partir en Corée du Sud.